



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ **PROCÈS-VERBAL**

Séance du 12 décembre 2024

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

PRESENTS	
Membres du Conseil	Sandrine AMSTUTZ, Maïtена ARMAGNAGUE, Kerstin BRINKMANN, Hélène DELAGE, Rita HOFSTETTER, Dirk KERZEL, Semen MANKIN, Gaëlle MOLINARI, Darius NADJAFI, Natalia PAGLIUCA, Manuel PERRENOUD, Ana Claudia PROENCA ABREU, Fanny PYTHOUD, Solane SECRETAN, Kishen SENZIANI, Maude SCHNEIDER
Ex officio	Lucie MOTTIER LOPEZ – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ – conseillère académique, Vera KOTTE – conseillère académique, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère académique
EXCUSES	
Membres du Conseil	Daphné BAVELIER, Marco HESSELS, Fleur LEJEUNE, Neele HEISER, Clara KULICH, Séhélia MOREAU
Ex officio	Aline MEYER – conseillère académique, Stéphanie BOUCHET ROSSIER – conseillère académique
INVITES	
	Valentina BORGHESANI

Ordre du jour

1. Approbation du PV du 14 novembre 2024 [*].
2. Communications de la Doyenne.
3. Communications de l'Administratrice.
4. Approbation des commissions et comités de programmes de la section des Sciences de l'Education [*]
5. Approbation des modifications sur les règlements d'études en Formation des Adultes [*]
6. Motion à propos de la promulgation de la loi 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite » et de la modification de la loi sur l'Université qui en découle : diffusion de la motion. Une proposition pour le texte accompagnant sera envoyée la semaine prochaine.
7. Divers.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14.11.2024

Le procès-verbal du 14.11.2024 est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE

Cotutelles de thèse

A la suite d'un échange avec Nuria Mezlev (directrice des relations internationales et partenariats) et Stéphane Berthet (VR), la doyenne informe que les cotutelles de thèse sont désormais moins complexes à mettre en place. Une liste des Universités avec lesquelles l'UNIGE a signé des cotutelles de thèse au cours de ces dernières années existe. Elle est disponible sur le site de la Faculté : <https://www.unige.ch/fapse/recherche/theses/projets/>

Des conventions et des procédures sont établies avec les Universités partenaires. Les cotutelles restent complexes quand cela n'est pas le cas. Une aide peut être obtenue auprès du service de Nuria Mezlev

Palmarès des diplômes FPSE

Cette année encore, les cérémonies des diplômes, qui se sont tenues le 23 novembre 2024, ont rencontré un grand succès avec presque 1500 personnes présentes !

643 diplômes ont été délivrés dont :

- Pour la Section de psychologie : 175 baccalauréats, 190 maîtrises, 31 certificats complémentaires,
- Pour la Section des sciences de l'éducation : 101 baccalauréats Orientation enseignement primaire, 64 baccalauréats Orientation éducation et formation, 64 maîtrises (tous confondus), 10 certificats complémentaires.
- Ainsi que 8 maîtrises MALTT (TECFA), 9 maîtrises en éducation précoce spécialisée (diplôme conjoint avec la HEP Vaud)

Chaleureux remerciements à toute l'équipe d'organisation !

L'année 2025 marquera le 50e anniversaire de notre Faculté.

En effet, le 10 janvier 1975, le Grand Conseil genevois ratifiait la création de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Différents rendez-vous seront programmés tout au long de l'année :

- Moments de convivialité,
- Conférences,
- Événements destinés à la communauté facultaire ainsi qu'au grand public.

Un [site web dédié aux 50 ans](#) avec la liste des événements annoncés au fur et à mesure.

<https://www.unige.ch/fapse/50ans/>

La FPSE bouge et des activités diverses et variées seront proposées comme de la course à pied, du triathlon et vous pouvez déjà vous inscrire.

L'idée est de former des équipes entre les membres de la FPSE (PAT, étudiant.es, corps enseignant) et de faire du sport ensemble !

Un t-shirt des 50 ans aux couleurs de la Faculté est en vente au prix de CHF 15.-. Prière de venir avec du CASH. Une solution est en étude pour une mise à disposition gratuite aux étudiants qui voudront participer.

Remerciements à Sandra De Gracia qui s'occupe de la communication de cette année de fête, elle se chargera de mettre à jour les informations sur le site internet, l'Info-Fac etc.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

Nouveau MOOC sur le handicap visuel

Ce MOOC propose de découvrir quels sont les principaux effets du handicap visuel tout au long de la vie et quelles sont les solutions concrètes pour agir en faveur de l'inclusion. Il apporte des connaissances à la fois théoriques et pratiques pour mieux comprendre les caractéristiques du handicap visuel et agir pour l'inclusion. Le contenu pédagogique s'appuie également sur de nombreuses ressources et témoignages vidéo de personnes aveugles ou malvoyantes ainsi que de leurs proches. Ce MOOC a été développé par Edouard Gentaz et Dannyelle Valente.

Les 5èmes Conférences Jean Piaget « Développement, apprentissage et enseignement » se tiendront à Uni Mail du 25 au 27 juin 2025. Les soumissions sont ouvertes depuis le 17 décembre 2024.

3. COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATRICE

- Retour du Recto Fac du 12 décembre 2024 :

- Analyse des risques 2024

Les informations de ce point ne sont pas mises au PV et restent confidentielles.

- Formations pour le PAT

- Plateforme Make IT easy : La plateforme est maintenant disponible pour le PAT, avec un questionnaire spécifique pour définir son profil et identifier ses besoins de formation. Elle propose 220 formations disponibles et la possibilité de créer des questionnaires pour des publics spécifiques.
- Des licences LinkedIn Learning sont disponibles pour le personnel de l'UNIGE. Faire connaître son intérêt auprès de l'Administratrice.

- E-Administration

- Un Unilist sera prochainement envoyé à la communauté pour faire un état de la situation. La Task force dédiée sera reconduite en 2025, avec pour ambition de redéfinir les priorités, améliorer l'ergonomie des 2 outils, et offrir un suivi des factures simplifié.
Concernant les rapports financiers restant en souffrance, le FNS est prévenu des difficultés de nos services.
- SI-RH : le déploiement du nouveau système SI-RH est repoussé à fin 2025-début 2026

- Création d'un groupe transversal sur la valorisation de l'emploi des étudiant.es dans nos structures, dirigé par la vice-rectrice Martine Collart.

E. Gentaz, vice-recteur, prendra contact avec tous les décanats pour présenter l'ensemble des services.

- G'Evolue

Point de situation du projet. Le processus est en train de se mettre en place avec une possibilité de déploiement pour 2028. Les hiérarchies auront la possibilité d'accéder à des formations sur la méthodologie STRATA au mois de janvier. Des séances de travail seront prévues entre les administrateurs.trices et la division RH pour préparer les séances des Facultés. Un changement des cahiers des charges du PAT est envisagé. L'étude des cahiers des charges au sein de la FPSE est prévue pour le printemps 2025.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

4. APPROBATION DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PROGRAMME DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Discussion des membres du Conseil Participatif autour de ce point.

Pascale Pasche-Provini indique 2 points importants :

- Une erreur s'est glissée dans les membres du Comité de Programme en éducation précoce et spécialisée (MAEPS) à la HEP VAUD, Nadine Giauque a été remplacée par Olivier Delévaux.
- AISE n'est pas représenté dans la Commission d'équivalence et de mobilité.

Manuel Perrenoud soulève deux points :

- Pourquoi les Comités de Programme et les Commissions sont traités dans le même document vu que d'un point de vue réglementaire, le Conseil Participatif n'a pas à s'exprimer sur les Comités de Programmes et que sa responsabilité concerne uniquement les Commissions ?
- Il est indiqué dans le règlement que le Conseil Participatif est consulté sur la désignation et le mandat des Commissions permanentes. Vu l'importance que prennent certaines Commissions, il serait intéressant de pouvoir se prononcer sur leur désignation, leur composition mais aussi sur leur mandat. Ce questionnement est principalement en lien avec la Commission Relève, dont il serait pertinent d'avoir plus d'informations.

Ces points seront repris en discussion et mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Participatif

Les étudiants ont 2 questions :

- Ils demandent si dans la Commission Plan d'Etudes (CPE), il y aura des suppléant.es pour le corps des étudiants. En psychologie, il y a 1 représentant et 1 suppléant mais en SSED ce n'est pas précisé et aucun suppléant ne figure sur la liste ➔ point à éclaircir
- Au Groupe de planification académique (GPA), les étudiants ne sont également pas représentés ni en psycho ni en SSED
- Pas de représentant du corps des étudiant.es au Comité de Programme BACHELOR ➔ Pascale Pasche Provini indique que les étudiant.es ne sont pas prévus formellement dans le règlement et que chaque Comité de programme peut décider si le corps des étudiant.es est représenté ou pas.

Il est demandé aux étudiant.es de faire remonter leurs questions précisément aux coordinatrices du Conseil Participatif afin de faire le point et revenir avec des réponses.

Il est également demandé que les documents soient revus avec l'écriture inclusive.

Tous ces points soulevés seront transmis à la Présidence.

VOTE

Les Commissions et Comités de Programmes de la Section des Sciences de l'Education sont validés par le Conseil Participatif :

10 oui ; 1 opposition ; 5 absentions

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

5. APPROBATION DES MODIFICATIONS SUR LES REGLEMENTS D'ÉTUDES EN FORMATION DES ADULTES

Pascale Pasche-Provini présente le point. 2 modifications majeures : le Certificat et le règlement d'études

Auto-évaluation de la Formation des Adultes il y a 2 ans.

⇒ Le certificat, qui est demandé comme condition d'admission pour toutes les personnes qui ne sont pas titulaires d'un BACHELOR en SSED, a une forme unique et ne remplit pas son rôle car selon le public le programme est plus ou moins bien adapté selon le parcours antérieur de formation de l'étudiant-e.

⇒ Un groupe de travail se réunit pour repenser la nature du certificat et sa composition. Il va être plus sur mesure selon le parcours d'études de chacun-e.

⇒ Changement également du règlement du MASTER sur la structure des études pour qu'il soit mieux adapté au nouveau modèle de certificat.

Si un-e étudiant-e vient avec un parcours très éloigné des Sciences de l'éducation et aucune expérience en Formation des Adultes, il lui sera demandé le certificat de 30 crédits + le milieu professionnel. Cela n'était pas prévu dans l'ancien règlement, cela a donc été modifié comme tel.

Ce sont les 1ers règlements de la FPSE qui incluent l'IA dans l'article « Fraudes et plagiats ». Un cadre est donc à respecter dans l'utilisation de l'IA et qui peut faire force juridique en cas de fraude. Tous les règlements qui seront modifiés à l'avenir devront comporter cette clause.

Vote :

Les modifications sur les règlements d'études en Formation des Adultes sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Participatif (16 voix).

6. MOTION À PROPOS DE LA PROMULGATION DE LA LOI 12429 « POUR UN CHOIX LIBRE ET FLEXIBLE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE » ET DE LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ : DIFFUSION DE LA MOTION. UNE PROPOSITION POUR LE TEXTE ACCOMPAGNANT SERA ENVOYÉE LA SEMAINE PROCHAINE

Une première version de la lettre d'accompagnement de la Motion a été faite par Gaëlle Molinari et Kerstin Brinkmann. Celle-ci doit être revue par les membres du Conseil Participatif en vue de sa validation finale.

Quelques modifications sont apportées à la lettre annexe, selon les diverses propositions des membres du Conseil Participatif.

La lettre est validée par le Conseil Participatif. Elle sera finalisée par Gaëlle Molinari et Kerstin Brinkmann qui enverront prochainement la Motion accompagnée de la lettre, avec accord unanime des membres du Conseil.

7. DIVERS

Conférence des Présidences des Conseils Participatifs :

Une Conférence des Présidences des Conseils Participatifs a été mise en place il y a 2 ans. Il y a 2 rencontres par année et le but est d'avoir un échange sur les différentes perspectives facultaires.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

La dernière réunion a eu lieu en novembre 2024 avec une discussion autour des points suivants :

- Présentation de la Motion et l'instrument de la Motion. Les autres Conseils Participatifs ont été très intéressés et un représentant d'une autre Faculté pense utiliser cet outil prochainement.
- Le but était de savoir comment cela se passe dans les autres facultés concernant l'application de la Loi « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite ». Ils ont également été sollicités mais n'ont pas encore eu de discussions concrètes de leur côté et le point « Motion » n'a pas été porté à l'ordre du jour de leurs Conseils Participatifs.
- Les fonctionnements internes des différents Conseils sont très différents :
 - ⇒ Le fait que Le Décanat, Doyens et Doyennes, restent ou pas après ses communications est différent selon les Conseils
 - ⇒ Pas de pratiques générales entre les Conseils
 - ⇒ Chaque Faculté a son mode de fonctionnement et donc son Conseil a aussi ses spécificités
 - ⇒ Notre droit de faire des propositions ou des recommandations en tant que Conseil Participatif est fixé par les Statuts et pas par le règlement. Il est facultaire et donc commun à tous les Conseils Participatif de toutes les Facultés de l'UNIGE.
 - ⇒ Voir comment créer du commun ensemble entre les Conseils participatifs
 - ⇒ Le RO de la FPSE est en révision depuis 5 ans par le Décanat.
 - Proposition de demander à la Doyenne un agenda, pour savoir quand ce règlement va arriver et pouvoir en parler en Conseil et ne pas être dans une situation d'urgence de révision.
 - Proposition d'avoir une vision plus claire de la chaîne de production, de discussion et de la validation des différents documents pas seulement pour les RO mais aussi pour les Commissions.
- Faculté des Lettres : ils travaillent sur la visibilité institutionnelle des membres du CCER qui quittent leurs postes à l'UNIGE ➔ une phase de transition professionnelle d'une Institution à l'autre est observée pour éviter la perte des accès aux ressources et qu'ils puissent garder une affiliation avec l'UNIGE lorsqu'ils publient.
- Faculté des Sciences : ils sont interpellés par l'existence du Conseil scientifique de l'UNIGE, instance créée pour faire face aux tensions relatives entre l'UNIGE et les groupes qui soutenaient la Palestine. Les Sciences ont réagi avec surprise à la création de ce Conseil Scientifique. Aucune information du Rectorat sur ce Conseil scientifique n'a été communiquée, ni ses membres, ni son rôle, ni ses missions ne sont disponibles actuellement. De ce fait, ils ont demandé à ce que des représentants-es de la Faculté des Sciences soient inscrit.es dans ce Conseil scientifique et qu'il y siège des représentant-es de l'ensemble des Facultés de l'UNIGE.

L'Assemblée de l'Université s'est aussi penchée sur ce point. Voir le PV du mois de mai 2024, un point de discussion entre les membres de l'Assemblée de l'Université et les représentant.es du Conseil scientifique y figure.

Depuis cette réunion de l'Assemblée de l'Université, un simple retour a été fait mais pas encore eu de nouvelle réunion, ni de concertation.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 13 mars 2025

- ⇒ Proposition de demander au vice-recteur E. GENTAZ, qui est à l'initiative de ce Conseil scientifique, de venir faire une présentation de cette nouvelle instance lors d'un prochain Conseil Participatif.

Changement de Présidence du Conseil Participatif

- ➔ Nous ferons le point au printemps prochain (2025)

A savoir que l'organisation de la Conférence des Présidences des Conseils Participatifs, qui se fait conjointement avec 2 représentants de différentes facultés, est une tâche qui sera à reprendre en prenant la prochaine présidence du Conseil participatif. Les personnes qui se proposeront pour prendre la suite, devront s'engager également à cette tâche.

Manuel Perrenoud indique un divers

Demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du mars 2025, une discussion sur le fait d'avoir plus de séances sur l'année. En effet, par exemple il n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas de Conseil Participatif entre décembre 2024 et mars 2025.

Discussion des membres autour de cette question :

Il faut savoir que la réunion du Conseil Participatif suit toujours une séance du Collège des Professeurs. Comme le 1^{er} collège de l'année est fin février 2025 le prochain Conseil Participatif est sur mars 2025.

- ⇒ Proposition de faire d'éventuelles séances supplémentaires.
- ⇒ Proposition de faire une séance intermédiaire en février par exemple

Un sondage va être fait pour voir qui est intéressé

Invitation de représentant.es de la Commissions dans les écoles pour mars 2025

Maïtена Armagnague, Fleur Lejeune et Manuel Perrenoud, déjà annoncés comme intéressés.
Si d'autres personnes sont intéressées, merci d'envoyer un mail aux coordinatrices du Conseil Participatif.

GE/12.2024/ fanny Pythoud